

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1957

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1957

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Guillaume DE TARDE

Administrateur-Directeur Général :

M. Henri GILET

Administrateurs :

MM. George ASSEMAT

Georges CHARRERON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Pierre LECRUBLIER

Henri MANTRAND

Alfred POSE

Julien RACAMOND

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Directeur Général :

M. Henri GILET

Directeur Général Adjoint :

M. Pierre CHEVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1957

Messieurs,

Les tendances principales qui avaient caractérisé l'économie française en 1956 se sont encore accentuées pendant l'exercice écoulé. D'une part la France a poursuivi, tout au long de l'année, une très remarquable expansion qui l'a placée, de nouveau, au premier rang en Europe en ce qui concerne le rythme d'accroissement de la production industrielle. D'autre part, les déséquilibres qui s'étaient déjà manifestés dans le domaine des prix intérieurs et dans celui des échanges avec l'Étranger se sont nettement aggravés. Pour y remédier, le Gouvernement a dû prendre dans le courant de l'été d'importantes décisions.

En 1956, le souci dominant des Pouvoirs Publics avait été de contenir la hausse de l'indice du coût de la vie, de manière à éviter le jeu de l'échelle mobile des salaires même au prix d'un épuisement des réserves de devises. Au milieu de l'année 1957, celles-ci étaient tombées à un niveau si bas qu'il est apparu de façon évidente que le problème essentiel était, désormais, celui des finances extérieures. Effectivement, c'est toute l'activité du pays qui risquait d'être mise en péril si, faute de moyens de paiement, son approvisionnement régulier en matières premières ne pouvait plus être assuré dans des proportions suffisantes.

Ainsi l'opinion, qui les avait trop longtemps ignorés, a pris conscience des dangers auxquels était exposée la prospérité française. Les mesures de restriction ou d'ajustement qui ont dû être prises pour défendre la monnaie et lutter contre l'inflation étaient devenues d'autant plus nécessaires que le pays s'engageait dans une voie nouvelle : celle du Marché Commun. Cette

politique, ratifiée par le Parlement, exige que l'action de redressement économique et financier soit poursuivie sans défaillance. Mais, en même temps, par les disciplines qu'elle imposera, elle peut devenir le plus sûr garant de la continuité et de l'efficacité des efforts entrepris.



Dans la première partie de l'année, le déficit du commerce extérieur de la France s'était accru dans des proportions alarmantes. Déjà très important en 1956, puisqu'il avait dépassé 410 milliards de francs au total, il atteignait 320 milliards dès le 30 juin 1957. Dans le même temps, le pourcentage de couverture des importations par les exportations tombait de 73 à 65. Certes, les achats de carburant auxquels il avait fallu procéder à des conditions onéreuses afin de reconstituer les stocks compromis par les événements de Suez étaient à l'origine de ces sorties additionnelles de devises. Mais celles-ci provenaient également de causes moins épisodiques, dont l'action s'exerçait tant sur les échanges que sur les règlements avec l'Étranger.

En ce qui concerne les échanges, l'expansion de l'économie française se traduisait par des importations croissantes de ressources énergétiques et de matières premières, et aussi de biens d'équipement de diverses natures, tandis que les produits fabriqués disponibles pour l'exportation demeuraient en quantité limitée en raison de la demande grandissante sur le marché national. En outre, la hausse des prix intérieurs qui s'est produite au cours de l'année rendait plus attrayante l'importation en provenance des pays de l'Organisation Européenne de Coopération Économique des marchandises dites « libérées ». Enfin, la détérioration de notre balance commerciale était pour les acheteurs une raison supplémentaire de se hâter.

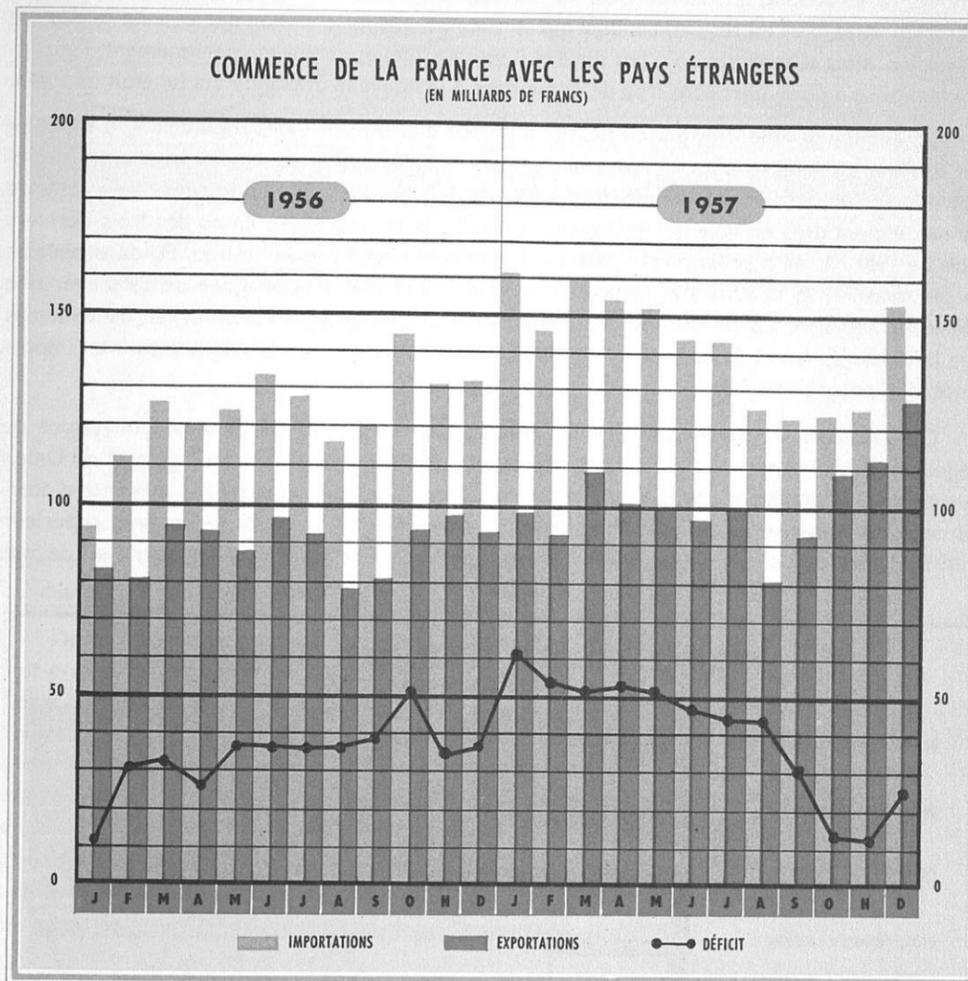
Sur le plan des règlements, les craintes qui se précisaient quant à la possibilité pour la France de maintenir les taux de change en vigueur avaient pour effet d'accélérer la cadence des paiements à l'Étranger, alors que les rapatriements de devises étaient plus longtemps différés. C'est ainsi que le déficit français à l'Union Européenne de Paiements, qui avait atteint 225 millions de dollars-unités de compte pendant le premier semestre de 1956, s'est élevé, pendant la même période de 1957, à près de 350 millions. A cette cadence, et malgré les divers concours extérieurs encore utilisables, il apparaissait que les réserves du Fonds de Stabilisation des Changes seraient rapidement épuisées.

Après avoir tenté de restreindre le volume des achats à l'Étranger par diverses réglementations d'ordre financier, le Gouvernement a dû se résoudre à suspendre, pour la seconde fois, la libération des échanges et à replacer la totalité des importations sous le régime des contingents. Mais cette mesure, pour efficace qu'elle soit, n'a pas suffi à rétablir l'équilibre de la balance des paiements et il a fallu la compléter, dans la seconde partie de l'année, par un aménagement des parités de change. Caractérisée par l'institution d'un versement ou d'un prélèvement de 20 % qui se sont substitués, en deux étapes, au régime de l'aide à l'exportation et des surtaxes d'importation, cette opération équivalait à une dévaluation de fait, d'égal montant, de la monnaie française.

Les modalités assez complexes de ce rajustement monétaire s'expliquaient par le souci du Gouvernement de limiter au maximum l'augmentation des prix intérieurs qui pouvait en résulter. En effet, la politique précédente, consistant à contenir l'indice du coût de la vie par le moyen de subventions ou de détaxations, n'avait pu être poursuivie plus longtemps. Un certain

nombre de hausses ayant dû être admises au début de l'été, le système de blocage des prix fut momentanément assoupli. Mais il est apparu qu'un enchérissement de 20 % uniformément appliqué à toutes les matières premières importées risquait d'annuler aussitôt les avantages que l'on pouvait attendre de l'opération monétaire, et qu'il était nécessaire de ménager les transitions.

Effectivement, certains facteurs d'ordre économique, tels que la pénurie de main-d'œuvre dans une période de haute conjoncture, la médiocrité des récoltes de légumes et de fruits et



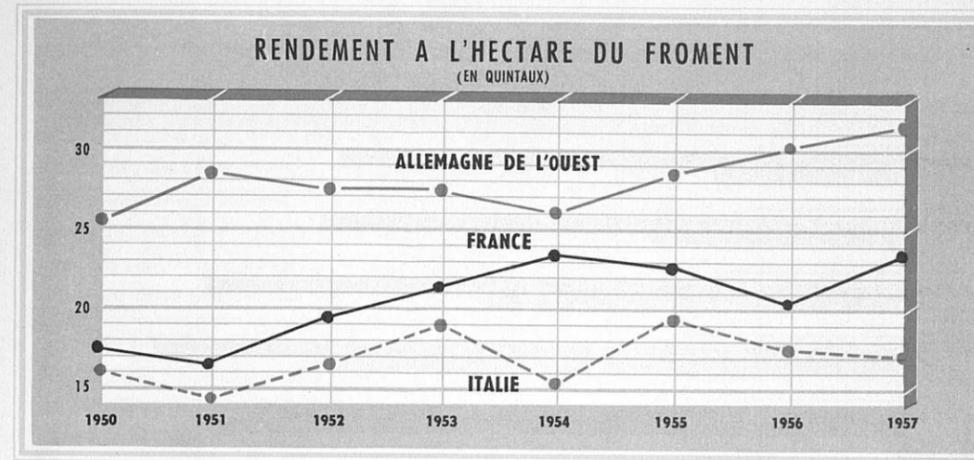
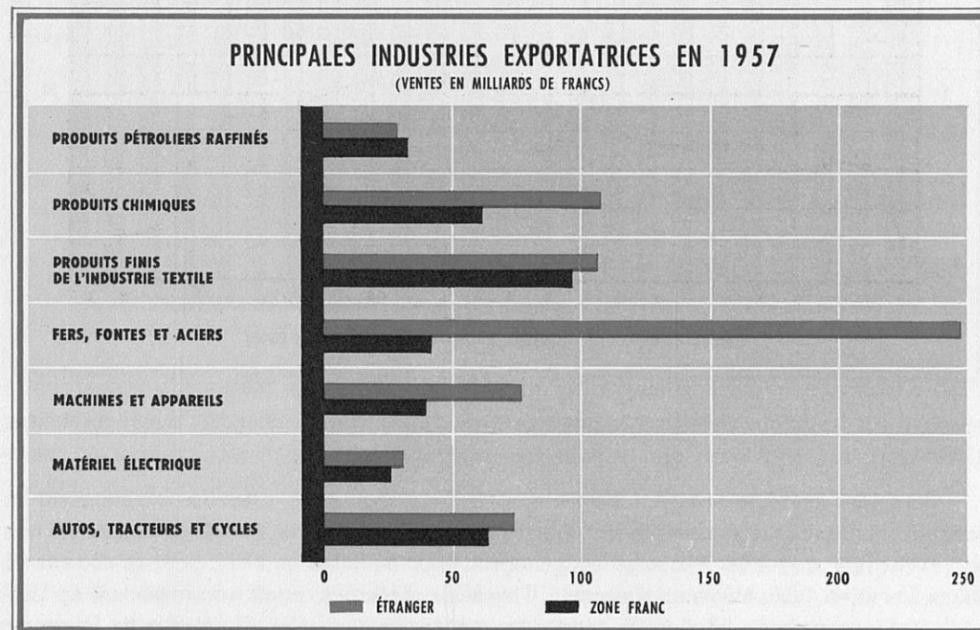
l'élévation du coût de la vie entraînée par cet état de choses, constituaient déjà autant d'éléments d'inflation.

Mais, sans doute, le principal d'entre eux était le niveau élevé auquel se maintenaient les dépenses publiques. Le Gouvernement s'est efforcé, par un recours simultané aux économies et à la fiscalité, de limiter l'impasse budgétaire à 1.000 milliards en 1957, pour la ramener à 600 milliards en 1958. Même ainsi contenu, l'excès des dépenses restait trop important en 1957 pour être couvert sans création de ressources monétaires nouvelles. Plutôt que de laisser se

développer une politique d'expansion de crédit — qui eût, éventuellement, pu alimenter le Trésor sans recours aux avances de la BANQUE DE FRANCE, mais ne permettait pas de contrôler, comme le souhaitaient les Pouvoirs Publics, la demande interne des entreprises —, il a paru préférable d'apporter à l'État, par deux fois au cours de l'année 1957, un concours direct de l'Institut d'Émission et corrélativement d'imposer des mesures de restriction aux crédits à l'économie. Après une longue période de stabilité, le taux d'escompte a été porté de 3 à 4, puis à 5 %. Et surtout, à trois reprises, les plafonds de réescompte des établissements de crédit ont été abaissés. Il en est résulté, pendant quelque temps, une forte tension des taux sur le marché monétaire. Mais cette tension n'a pas duré et il semble que, du moins momentanément, l'économie française a pu se plier sans trop de dommages à la nouvelle discipline qui lui était imposée.

L'ensemble des mesures ainsi adoptées a permis d'améliorer assez rapidement la situation des finances extérieures. Qu'il s'agisse des échanges extérieurs proprement dits ou des règlements avec l'Union Européenne de Paiements, les déficits alarmants de la première partie de l'année étaient déjà en voie de résorption au troisième trimestre. Au cours des trois derniers mois de 1957, ils ne représentaient plus que des sommes relativement faibles. Et, dans certains de ses secteurs, la balance des comptes française n'était plus très éloignée de retrouver une position d'équilibre. La reprise très sensible du franc sur les places étrangères, en même temps que la baisse du cours de l'or sur le marché intérieur, attestaient de la même manière l'importance des progrès réalisés.

Ces résultats favorables ont facilité, dans les derniers mois de l'année, l'ouverture de négociations tant avec les organisations monétaires internationales, à Washington et à l'Union Européenne de Paiements, qu'avec la Trésorerie américaine, qui ont permis à la France d'obtenir sous diverses formes, au début de 1958, des facilités d'un montant légèrement supérieur à 650 millions de dollars. Cette aide extérieure, destinée à restituer à la trésorerie en devises



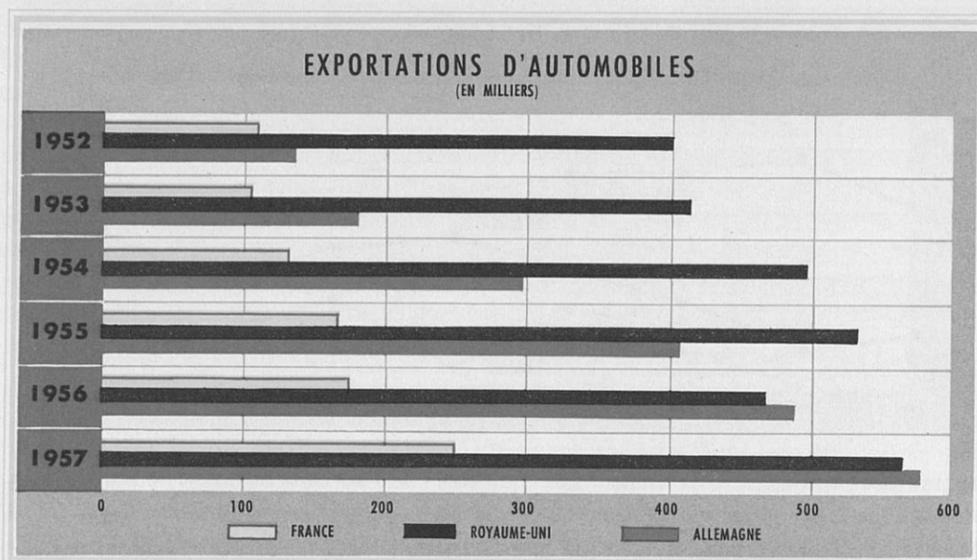
l'aisance qui lui avait fait si gravement défaut au cours de l'année précédente, ne saurait, bien entendu, dispenser le pays, ainsi que le Gouvernement l'a déclaré formellement, de l'effort opiniâtre qui s'impose à lui pour restaurer l'équilibre des échanges et des paiements à l'aide des seules ressources nationales.



Cette nécessité de rétablir l'équilibre de la balance commerciale qui constitue, pour les diverses branches de l'économie française, l'objectif le plus important, a dominé leur évolution au cours de l'année écoulée.

Dans le domaine agricole, le déficit avait été, en 1956, de l'ordre de 80 milliards de francs, soit près d'un cinquième du chiffre total. Cette dépense exceptionnelle était due, pour la plus large part, au gel des récoltes et aux achats massifs de céréales auxquels il avait fallu procéder. En 1957, le solde de ces mêmes échanges est redevenu positif à concurrence de près de 20 milliards de francs, et le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'est relevé de 70 à 110%. L'excellente récolte de céréales de l'année écoulée est, évidemment, la cause principale de cet heureux résultat. Mais l'accroissement de la production laitière, l'augmentation des ventes de boissons à l'Étranger ont été également, à cet égard, des facteurs d'évolution favorables.

Il n'en reste pas moins qu'un problème important demeure posé : celui d'une certaine reconversion de l'agriculture française, favorisant la production de la viande par rapport à celle des céréales en vue d'un meilleur équilibre non seulement de la balance commerciale mais aussi de l'économie intérieure. Du moins a-t-il retenu davantage l'attention des Pouvoirs Publics au cours de l'année 1957. Il est apparu nécessaire de compléter les encouragements assez limités donnés jusqu'ici à une telle évolution par une politique à plus longue échéance en utilisant à cet effet le système des « prix d'objectif », qui sont des prix garantis pour la production végétale et des prix moyens d'intervention pour les productions animales. La fixation de ces prix, en légère baisse pour le blé et en hausse marquée pour le bœuf, a pour but d'accélérer l'évolution souhaitée.



Sans doute y aurait-il des inconvénients à réduire à l'excès, dans l'immédiat, la production des céréales et à priver ainsi la balance commerciale française d'un élément de recettes appréciable. Mais celui-ci paraît actuellement assuré en raison tant des besoins du marché international que d'une augmentation encore possible de la productivité. Au contraire, la raréfaction de la main-d'œuvre rurale tend à freiner les progrès de l'élevage. La reconstitution du cheptel, qui s'est amorcée en 1957, n'en doit pas moins demeurer l'un des objectifs essentiels de la politique agricole. Dans le même temps, le développement des productions fourragères peut être obtenu non seulement par la conversion de certaines terres à céréales mais aussi et surtout par l'amélioration des rendements et le recours à la prairie temporaire.

Si la reprise des exportations de produits agricoles a constitué, au cours de l'année 1957, l'un des aspects positifs des échanges extérieurs de la France, celle-ci a dû faire face dans le même temps à de lourdes charges supplémentaires pour son approvisionnement en produits énergétiques. La dépense totale, tant pour le charbon que pour les hydrocarbures, s'est élevée de 350 à 450 milliards de francs environ d'une année à l'autre. A elle seule, cette augmentation excède celle du déficit général qui, pendant cette même période, a été d'environ 80 milliards de francs. Par rapport à l'ensemble des achats à l'Étranger, ces importations ont atteint en 1957 plus de 26% du total alors qu'elles n'en représentaient qu'un peu moins de 23% en 1956.

En ce qui concerne le charbon, il y a eu, par rapport à 1956, un accroissement des importations de l'ordre de 13% qui a été rendu nécessaire d'une part par l'expansion industrielle qui se poursuivait, d'autre part par la mauvaise hydraulité qui a entraîné un recours accru à l'énergie thermique. Au contraire, par suite de la crise de Suez, les quantités d'hydrocarbures importées ont baissé d'environ 6 à 7%. Mais il n'en est résulté malheureusement aucune économie de devises du fait de la hausse considérable du prix du pétrole brut et, plus encore, des frets maritimes pendant la première partie de l'année. La diminution de la consommation intérieure ayant été seulement de 2%, la réduction des achats en tonnage a correspondu surtout à un ralentissement des réexportations de produits raffinés.

Aussi bien, favorisée par les découvertes de ces dernières années, la France a-t-elle fourni en 1957 un effort accru pour s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis de l'Étranger dans le domaine des ressources énergétiques. Plus de cent milliards ont été dépensés, au cours de l'année, pour la recherche et l'exploitation du pétrole, et l'on envisage que la production pourra atteindre, avec le temps, de quinze à vingt millions de tonnes si l'on tient compte non seulement des gisements du Sahara mais aussi de ceux de la métropole et des autres territoires de la France d'outre-mer. La consommation nationale serait alors couverte dans une assez large mesure par nos ressources propres. Ainsi, l'une des causes les plus préoccupantes du déficit chronique de la balance commerciale se trouverait, sinon éliminée, du moins fortement atténuée.

Dans le même temps, la mise en valeur du gisement de gaz naturel de Lacq s'est poursuivie à une cadence plus rapide encore qu'il n'était prévu. Les installations sont entrées en service au cours de l'année 1957. Dès la présente année la production doit s'élever à trois ou quatre millions de mètres cubes par jour, et le réseau de canalisations atteindra la région de Montluçon. Il est à penser que cette nouvelle source d'énergie ne contribuera pas seulement à la réalisation d'appréciables économies en devises mais aussi qu'elle sera un facteur important de développement économique dans des régions peu favorisées jusqu'ici. Il faut également faire mention de l'usine de désulfurisation, qui a commencé d'approvisionner l'industrie française et doit couvrir tous ses besoins en soufre à partir de 1959.

Des efforts ont été déployés dans d'autres secteurs pour limiter les importations de matières premières ou de demi-produits ou pour accroître les exportations. Si l'on ne peut en attendre, pour l'équilibre de la balance commerciale, des résultats aussi importants que dans le domaine du pétrole, certaines réalisations n'en sont pas moins intéressantes. C'est le cas notamment des industries de la chimie organique dont l'expansion rapide permettra, grâce à la mise en service de nouvelles unités de production, de réduire les achats à l'Étranger de caoutchouc synthétique, de « carbon black » et d'autres produits de base tels que les matières plastiques. Il en est de même en ce qui concerne la production des textiles artificiels ou synthétiques, dont les progrès varient de 15 à 30% suivant les fibres et ne peuvent manquer d'influencer favorablement les échanges extérieurs.

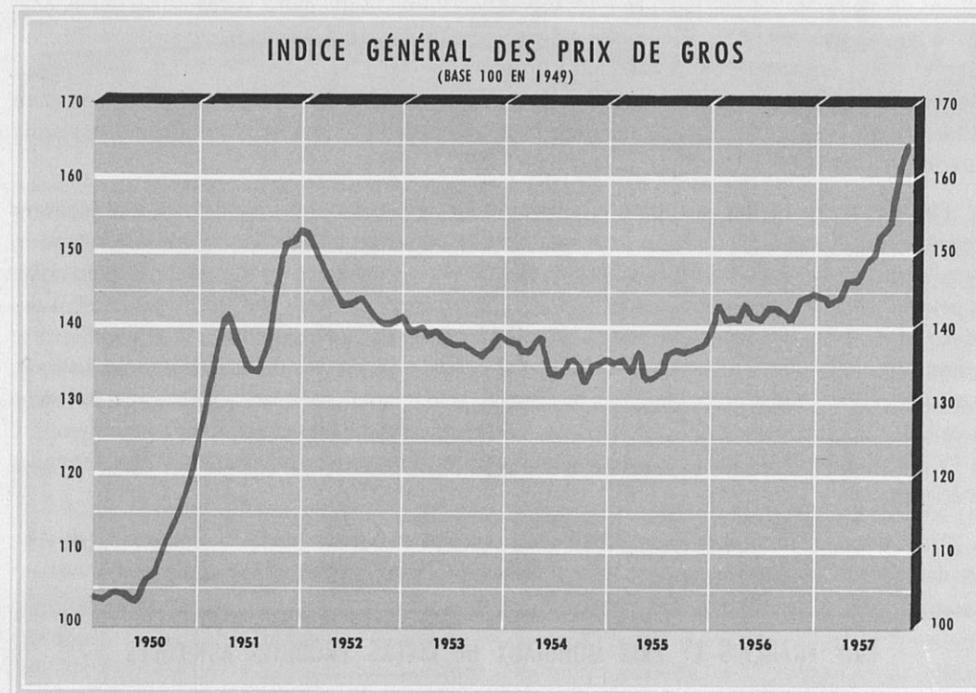
Une augmentation d'environ 10% a été enregistrée dans l'activité des mines de fer, qui demeurent toujours largement exportatrices. Mais, en raison de l'extension des besoins

PRIX FRANÇAIS ET PRIX MONDIAUX DE DIVERS PRODUITS AGRICOLES

BŒUF	BLÉ	BEURRE
COURS MOYEN DE LA 1 ^{re} QUALITÉ FIN DÉCEMBRE 1957	PRIX A FIN DÉCEMBRE 1957	COURS MOYEN DU BEURRE LAITIÉR QUALITÉ ORDINAIRE
LA VILLETTE (le kilo vif) F. 196	BLÉ FRANÇAIS A LA PRODUCTION (1) F. 3.350	HALLES DE PARIS F. 700
MARCHÉ DE GROS DE FRANCFORT F. 220	BLÉ AUSTRALIEN (2) F. 2.877	DANEMARK (franco frontière export) F. 442
(1) Prix d'achat du quintal au producteur, taxes de réorption non déduites. (2) Le quintal C.A.F. ports européens.		

intérieurs, les ventes à l'Étranger n'ont progressé que de 3,5%. Quant aux exportations d'acier, qui occupent aussi une place de choix dans le commerce extérieur de la France, elles ont légèrement diminué en 1957 en dépit d'une hausse de 5% de la production, intégralement absorbée par les nécessités de la consommation intérieure. Cependant, la généralisation de l'opération des 20% au mois d'Octobre dernier a facilité une reprise des livraisons à l'extérieur au cours du dernier trimestre. En ce qui concerne l'aluminium, l'accroissement de 8% de la production a été entièrement affecté au marché national.

Pour remédier à ce que cette situation laisse encore à désirer, les Pouvoirs Publics se sont orientés, en 1957, dans une voie nouvelle à l'égard de diverses industries. Ils ont demandé à un certain nombre d'entre elles de s'engager formellement à réserver à l'exportation la plus large part de leur production supplémentaire. C'est ainsi que deux accords de ce genre ont été conclus pendant cette période : le premier avec les constructeurs d'automobiles, le second avec

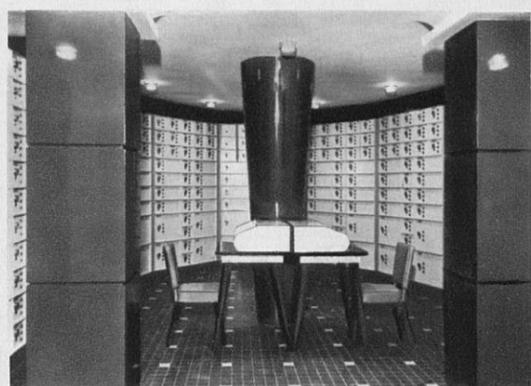


les raffineries de pétrole. Ce dernier accord, intervenu en Décembre, n'a pu compenser la réduction des ventes à l'Étranger entraînée pendant les premiers mois de l'année par les événements de Suez. Au contraire, les exportations d'automobiles, en hausse de 40% environ au cours de l'année 1957, ont dépassé 250.000 unités.

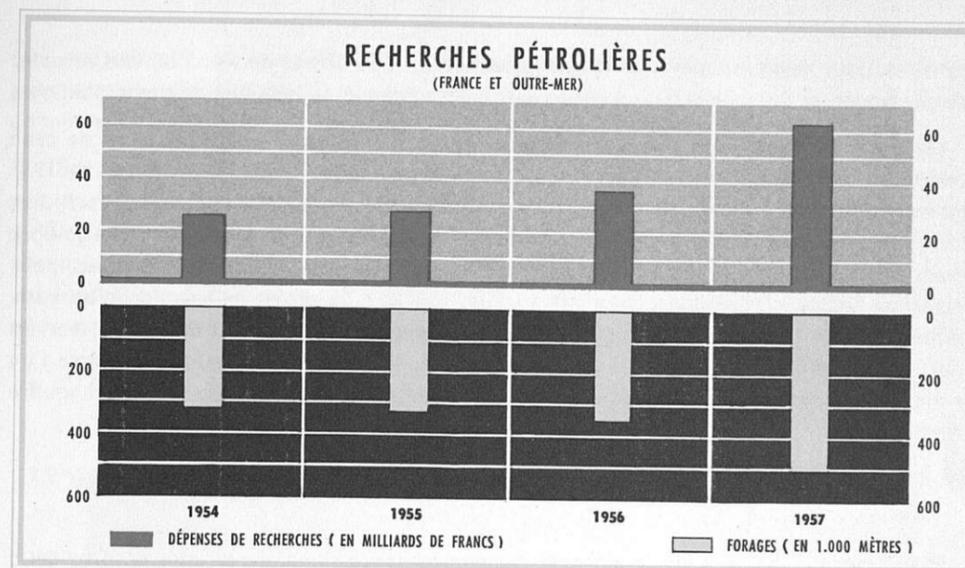
Dans un domaine voisin, des succès remarquables ont été remportés par les industries françaises de constructions aéronautiques. Leurs ventes à l'Étranger, qui portent sur les matériels les plus divers, ont augmenté de plus de 25% en 1957 par rapport à l'année précédente. Mais beaucoup de difficultés subsistent, notamment pour le financement et l'exécution des commandes en cours ou à venir, et les résultats enregistrés jusqu'ici à l'extérieur pourraient se trouver remis en cause par les compressions budgétaires auxquelles il a fallu procéder. Dans le même ordre



NEUILLY-SUR-SEINE



MARSEILLE-CANEBIÈRE



d'idées, les rentrées de devises obtenues par l'industrie de la construction navale, encore très importantes durant l'année écoulée, paraissent appelées à décroître par suite de la réduction des commandes consécutive à la baisse des frets.

La situation favorable de la plupart des entreprises de textiles, qui s'est traduite par une élévation moyenne de 12% de la production au cours de l'année 1957, a été due surtout à la demande du marché intérieur. Seules l'industrie lainière et celle des filés et tissus synthétiques sont parvenues à développer leurs ventes à l'Étranger. La diminution des commandes, assez générale à la fin de l'année, devrait inciter les producteurs à rechercher de nouveaux débouchés à l'extérieur en vue de maintenir le niveau de leur activité. Une politique commerciale plus dynamique constituerait le complément normal de l'œuvre de modernisation qui a été réalisée au cours de ces dernières années et qui a permis de réduire notablement l'écart entre les prix de revient de l'industrie française et ceux de ses concurrents étrangers.

Il est indispensable, en effet, que les producteurs français acquièrent en plus grand nombre ce sens de l'exportation qui, trop souvent, leur fait encore défaut. Tout au long de l'année, cette nécessité impérieuse a constitué l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Plus que d'une aide financière, qui paraît moins nécessaire depuis l'ajustement monétaire, c'est d'une éducation des entreprises qu'il faut attendre ce souci des marchés extérieurs sans lequel non seulement le redressement de la balance des comptes, mais aussi la poursuite de l'expansion intérieure risqueraient d'être définitivement compromis. C'est pour encourager ces efforts qu'a été instituée, en cours d'année, la carte d'exportateur, à laquelle un certain nombre d'avantages ont été attachés.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que les divers moyens d'action dont peuvent disposer les Pouvoirs Publics pour développer les exportations resteraient d'une efficacité assez faible si l'économie française devait demeurer encore longtemps enfermée et protégée à l'intérieur de ses frontières. Car il y a beaucoup de chances pour que, dans un tel système, les entreprises trouvent sur le marché intérieur des débouchés plus faciles et plus rémunérateurs qu'à l'Étranger. Il est vrai que cette situation ne peut subsister qu'autant que le pays maintient sans changement les bases traditionnelles de son équilibre économique. A partir du moment où il opte sans retour,

semble-t-il, pour l'expansion et pour le relèvement général du niveau de vie, il lui faut accepter nécessairement les disciplines de la concurrence internationale qu'implique une telle politique.

De nombreux Français de toutes catégories ont pris de plus en plus conscience de cette nécessité au cours de ces dernières années. A ceux qui en doutaient encore l'évolution de 1957 a montré clairement qu'une politique d'expansion, dans une économie demeurée d'esprit protectionniste et grevée de lourdes charges budgétaires, ne pouvait aboutir qu'au déséquilibre permanent des prix intérieurs et à l'épuisement rapide des réserves de devises avec, pour perspective finale, la récession dans l'inflation. Et, dès lors, le projet de création d'un vaste marché entre les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier leur est apparu, à condition qu'il soit réalisé par étapes et avec les garanties nécessaires, comme l'un des meilleurs moyens pour notre pays d'échapper à cette instabilité monétaire dont il souffre périodiquement.



Bien entendu, tout au long de l'année, au moment de la signature et, plus encore, de la ratification du Traité de Rome, des discussions se sont poursuivies quant aux avantages plus ou moins grands que la France pourrait retirer de la mise en application du Marché Commun, notamment en ce qui concerne le redressement de sa balance commerciale. Si la question ne se pose pas dans les mêmes termes pour toutes les branches de l'économie, il semble que l'avenir puisse être envisagé, dans l'ensemble, avec un relatif optimisme.

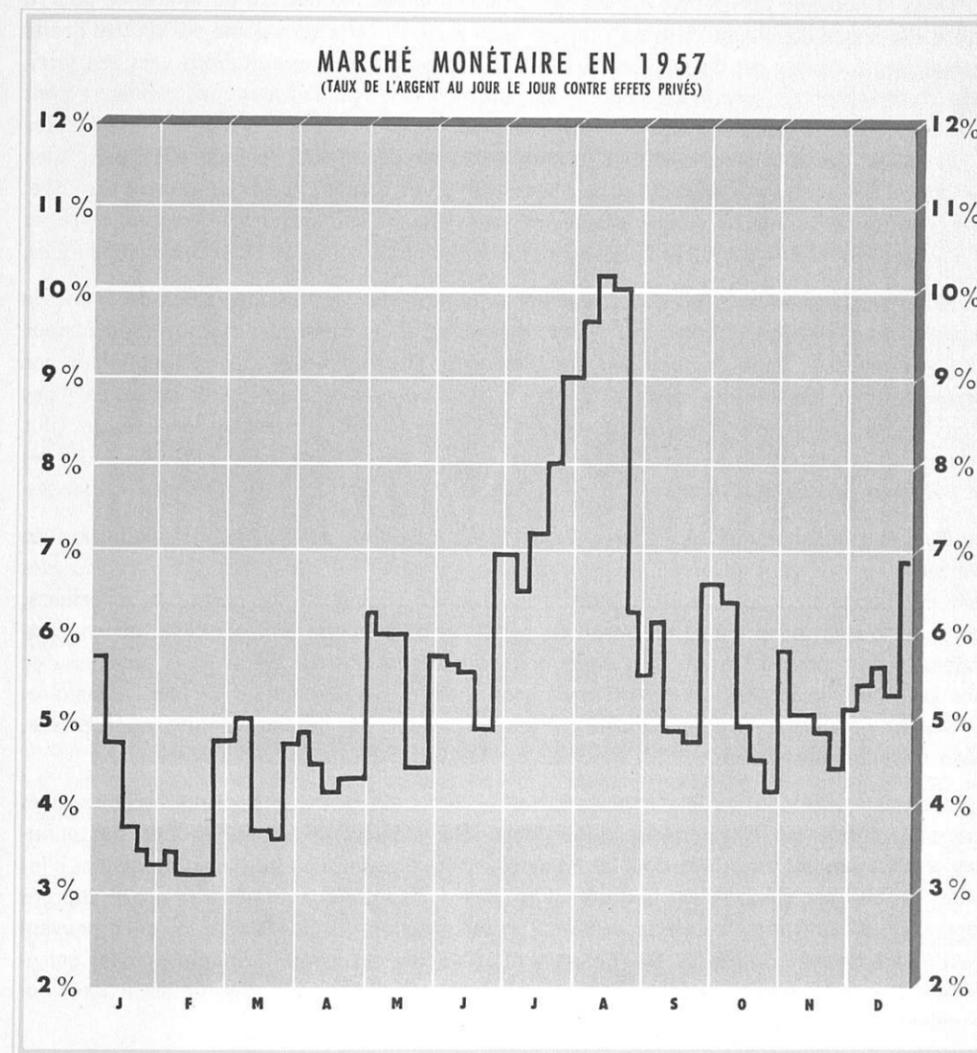
Dans le domaine de l'agriculture, il n'est pas contestable que le Traité de Rome apporte à l'exportation française la possibilité de débouchés nouveaux. La Communauté Économique Européenne n'est pas en mesure de faire face à ses besoins à l'aide de ses seules ressources. L'insuffisance est particulièrement marquée pour la viande, dont la consommation ne cesse de croître dans les six pays. Elle existe aussi, dans une moindre mesure, pour les céréales, ainsi que pour les fruits et légumes. Or la France dispose, dans le Marché Commun, de la moitié des terres cultivées et du tiers de la population rurale. Elle obtient, d'ores et déjà, 40% de la production agricole globale. C'est dire qu'elle est bien placée pour assurer la couverture, dans une assez large mesure, du déficit alimentaire de ses cinq partenaires.

Le Marché Commun pourrait apporter un autre avantage à l'agriculture française : celui d'un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de ses divers produits. Par lui-même, il n'éliminera pas, évidemment, les risques tantôt de surproduction, tantôt de pénurie qu'impliquent les trop bonnes ou, au contraire, les mauvaises récoltes et qui atteignent le plus souvent plusieurs pays à la fois. Mais ces brusques variations pourraient être plus facilement amorties, semble-t-il, sur un vaste marché de cent soixante millions de consommateurs où les besoins tendent à l'emporter en permanence sur les ressources. Il serait ainsi possible d'échapper davantage à cette alternance de mesures de résorption, puis d'importations précipitées qui a caractérisé, dans beaucoup de secteurs, la politique agricole de ces dernières années.

Dans le domaine industriel, si des craintes assez vives s'étaient fait jour pendant toute la période de préparation du Traité, il existe aussi certaines perspectives favorables. Étant donné la place qu'occupent encore les matières premières et les demi-produits dans le total de ses exportations, la France est probablement celui des six pays qui bénéficie de la plus grande marge d'augmentation possible. Et l'expérience montre qu'un grand nombre d'entreprises

que l'on croyait non compétitives peuvent le devenir dès l'instant qu'elles établissent leurs programmes de fabrication ainsi que leurs prix de revient en fonction non plus seulement de la demande sur le marché national mais de débouchés extérieurs sensiblement élargis.

Sans doute, par suite du délai d'application prévu, les courants d'échanges établis ne subiront pas aussitôt et dans l'ensemble de très grands et très rapides changements. Et il est souhaitable qu'il en soit ainsi, car le plus important, comme le montre l'exemple de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ce n'est pas tellement la transformation des marchés que celle des conceptions. Substituer à des méthodes traditionnelles et conservatrices l'esprit d'entreprise et de modernisation, voilà le changement essentiel que le Marché Commun doit opérer et que,



déjà, il est en train d'accomplir à l'échelon d'un nombre appréciable d'entreprises de toutes dimensions, aussi bien qu'à celui des fédérations professionnelles et des groupements patronaux.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, les dispositions du Traité de Rome ne sont pas non plus sans présenter certains avantages. A la longue, en effet, l'excédent persistant des échanges commerciaux de la France avec ces pays se traduit par un bilan où les charges réelles l'emportent sur les avantages apparents. Certes, il est agréable pour les industriels français d'y trouver une clientèle pratiquement assurée, mais les exportations qui en résultent, lorsqu'elles excèdent largement et de façon permanente les importations réalisées en sens inverse, ne sont plus bénéfiques. C'est le Trésor métropolitain, en réalité, qui doit financer cet excédent, sans aucune rentrée de devises corrélative, et en sus de toutes les autres dépenses en capital qui lui incombent par ailleurs.

Dans la nouvelle perspective du Marché Commun et dans la mesure où la France pourra vendre elle-même davantage dans les cinq autres pays, il n'y aura sans doute pas un très grand inconvénient à ce que ces derniers accroissent le volume de leurs exportations vers nos territoires d'outre-mer. Ce sera la contrepartie de l'effort d'investissement dans ces mêmes régions qu'ils ont accepté d'accomplir aux termes mêmes du Traité de Rome. Dans le cas de l'Afrique en particulier, les problèmes que pose la mise en valeur des ressources naturelles, aussi bien que l'élévation du niveau de vie des populations, sont d'une ampleur telle qu'il semble bien que, seule, une coopération économique effective entre les nations, et plus particulièrement entre les six pays, soit en mesure d'assurer l'aboutissement des principaux projets actuellement envisagés.

Si les perspectives ouvertes à l'économie française par la mise en application du Traité de Marché Commun apparaissent ainsi plutôt favorables, il ne faudrait pas sous-estimer pour autant les exigences de la situation nouvelle ainsi créée. Pour faire face à la compétition de nos partenaires, un très sérieux effort d'adaptation sera nécessaire, notamment de la part des petites et des moyennes entreprises qui représentent, en France, un secteur sensiblement plus vaste de la production que dans les cinq autres pays. Les différences qui existent dans les méthodes de financement pourront être, en particulier, à l'origine de certaines disparités.

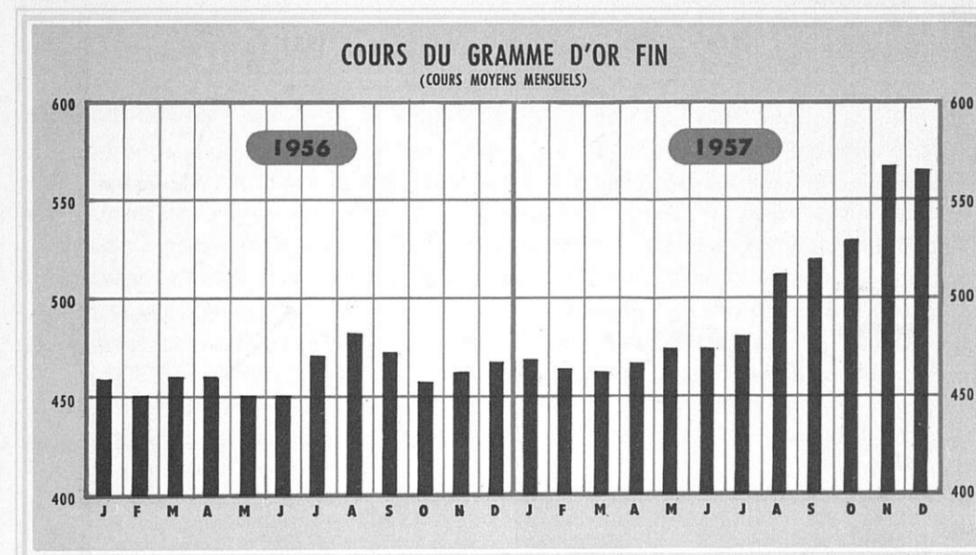
Mais la principale difficulté à laquelle il faudra faire face pour la bonne application du Traité proviendra de la diversité des politiques économiques et financières. Qu'il s'agisse des méthodes budgétaires, des incidences de la fiscalité, de l'équilibre des paiements extérieurs, des modes d'épargne et d'investissement, les mœurs aussi bien que les institutions varient profondément d'un pays à l'autre. Sans doute certaines dispositions ont été prévues pour assurer dans ces divers domaines un minimum de coordination, notamment sur le plan monétaire. De même, une banque européenne a été créée pour faciliter, par des interventions appropriées, l'harmonisation nécessaire.

Mais c'est avant tout sur leur imagination et sur leur dynamisme propres que les entreprises devront compter pour être le mieux placées dans cette compétition. D'ores et déjà, des initiatives nombreuses ont été prises, dont les banques ont connaissance, et au succès desquelles elles peuvent contribuer efficacement tout autant en leur qualité d'établissements de crédit chargés d'apporter les concours financiers que par les informations et l'assistance qu'elles peuvent fournir sous diverses autres formes, notamment grâce aux excellentes relations qu'elles entretiennent avec leurs correspondants des cinq autres pays et par l'esprit commun de progrès qui les anime.

Dans cet ordre d'idées, les banques pourront faciliter, à l'intérieur du Marché Commun, la conclusion d'accords de coopération entre des entreprises ayant dans des pays différents des activités similaires. Il pourra s'agir d'arrangements techniques assignant, pour la fabrica-

tion de certains matériels, une spécialisation déterminée à chacun des partenaires, ou bien de conventions de caractère commercial en vue d'une action commune tant dans la Communauté des Six que sur les marchés tiers. La coopération bancaire pourra s'étendre aussi, tout naturellement, à des financements conjoints, soit pour des programmes industriels dans les pays intéressés, soit pour des ventes de biens d'équipement à l'Étranger.

Il convient, en effet, de ne pas envisager les incidences probables du Traité de Marché Commun du seul point de vue des échanges commerciaux des six pays membres entre eux et des avantages plus ou moins grands qu'ils peuvent en retirer les uns par rapport aux autres, dans leurs relations économiques réciproques. Ils appartiennent désormais, tous les six, à une vaste communauté de cent soixante millions de consommateurs et la position de chacun d'entre eux vis-à-vis des autres pays étrangers en sera vraisemblablement renforcée. Aussi bien, le



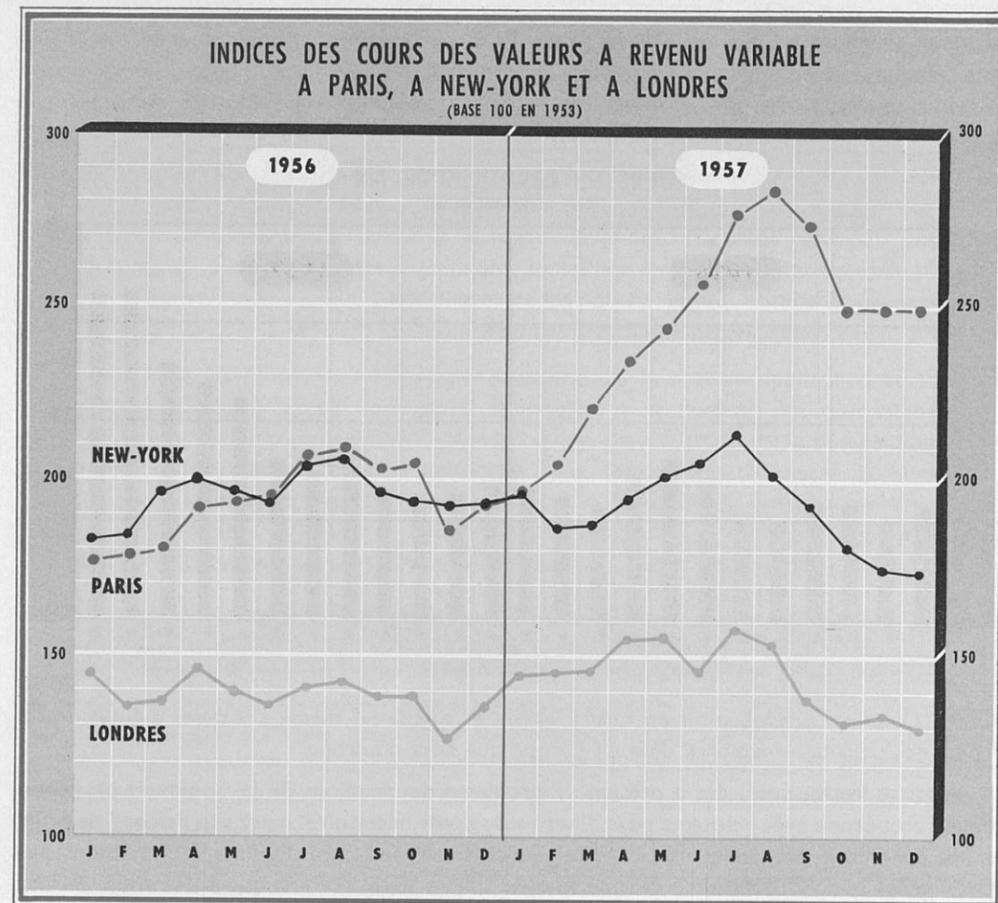
Marché Commun provoque-t-il un grand intérêt et suscite-t-il même certaines inquiétudes de la part des pays non membres, tant en Europe que hors d'Europe.

Ainsi se trouve posé, dès à présent, le problème des relations de la Communauté Économique Européenne avec les autres pays. Il sera sans doute nécessaire, assez rapidement, de préciser les conditions dans lesquelles celle-ci pourra s'articuler avec d'autres organisations plus vastes, telles que l'Organisation Européenne de Coopération Économique ou la zone sterling. A certains égards, il pourrait sembler logique d'attendre que les dispositions du Traité de Rome aient reçu un commencement d'application. Mais il y aurait aussi de sérieux inconvénients, pendant cette première période, à laisser se répandre l'opinion que le Marché Commun n'est qu'un système protectionniste élargi, alors que le but de l'institution est de permettre le développement des échanges non seulement à l'intérieur des six pays mais encore avec le reste du monde.



L'expansion économique qui s'est poursuivie en 1957 ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente de l'activité bancaire. D'une part, comme cela avait déjà été le cas l'année

précédente, les comptes de dépôts ne se sont accrus que dans des proportions sensiblement moindres ; d'autre part, les encours de réescompte auprès de l'Institut d'Émission ont fait l'objet de trois réductions successives qui les ont diminués de 35% au total. Ces mesures n'ont pas affecté les affaires d'exportation, que les autorités monétaires ont continué de favoriser en élargissant encore leurs possibilités de financement « hors plafond » à un taux qui a été maintenu exceptionnellement au niveau antérieur de 3%. Au contraire, le crédit à la consommation ainsi que les prêts à la construction ont été soumis à de nouvelles restrictions.



En ce qui concerne le marché financier, le développement de la production industrielle et, plus spécialement, la mise en exploitation des gisements pétrolifères découverts dans les territoires de l'Union Française ont été un puissant stimulant. Grâce à l'abondance des capitaux disponibles pour l'investissement à long terme, qu'aucun grand emprunt national n'est venu absorber comme en 1956, les valeurs françaises ont été activement demandées. Pendant les huit premiers mois de l'année, la hausse a été de plus de 45% en moyenne. Par la suite, la faiblesse persistante des bourses étrangères et la crainte que la récession aux États-Unis ne s'étende à l'économie européenne ont entraîné des dégagements. Mais la baisse n'a pas eu la même ampleur à Paris que sur les autres places. Elle est demeurée, en général, inférieure à 15%.



Nos Sièges d'outre-mer, en Afrique et aux Antilles, ont participé activement au financement des campagnes de produits et au commerce avec la métropole et l'Étranger. Nous avons ouvert en 1957 une nouvelle Agence à Zinder (Niger) afin de compléter notre implantation dans ce secteur plus spécialement consacré à l'arachide. En même temps, nous n'avons pas manqué de suivre sur place les grands programmes d'industrialisation actuellement en cours d'exécution.

Au Vietnam et au Cambodge, nos Sièges de Saïgon et de Phnom-Penh poursuivent favorablement leur exploitation. Ils prennent une part active au financement de l'économie de ces deux pays : leur intervention dans le domaine du commerce extérieur a été particulièrement efficace tant en ce qui concerne les diverses importations que la campagne d'exportation du riz et du maïs.

En Sarre, conformément aux accords franco-allemands et à l'arrangement conclu avec la BANQUE ROEHLING, celle-ci reprend progressivement les Agences qu'elle exploitait antérieurement. Nous ne pouvons que nous louer de l'esprit de coopération qui s'est créé entre nos deux établissements et notre Succursale continue de jouer, dans le financement non seulement du commerce extérieur mais aussi de l'économie locale, un rôle important.

En Amérique du Sud, nos Sièges de l'Uruguay et de la Colombie ont fait preuve, dans des circonstances difficiles, d'une activité satisfaisante. A Bogota, des accords sont intervenus pour le règlement de la dette extérieure, qui permettent de liquider les opérations en suspens. A Montevideo, malgré la fermeture provisoire du marché officiel des changes, notre Succursale a pu assurer son rôle traditionnel dans le financement du commerce extérieur.

A Léopoldville, par suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation obligeant les banques à se constituer en sociétés de droit local, nous avons été amenés à conclure un accord avec la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE, filiale d'un important groupe financier belge. Nous lui avons transféré, à la date du 25 Novembre 1957, l'exploitation assurée jusque là par notre Succursale. En contrepartie, nous avons acquis dans son capital une participation substantielle qui justifie notre présence dans ce territoire.



Au cours de l'année 1957, notre principale filiale la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a fait preuve d'une grande activité qui s'est traduite par des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent et qui sont dus, pour une large part, à l'essor économique de l'Algérie. Malgré la situation militaire, les récoltes algériennes se sont effectuées de manière presque normale. Mais l'année a été surtout marquée par le succès des recherches de pétrole au Sahara. Les gisements d'Hassi-Messaoud et d'Edjélé permettent déjà d'escompter une production importante. La réalisation des travaux routiers, le développement des entreprises de transport et toutes les activités qui accompagnent les recherches pétrolières ont contribué à la prospérité du pays. A plus long terme, les moyens énergétiques considérables dont pourra disposer l'Algérie grâce notamment au gaz d'origine saharienne permettront de favoriser l'implantation d'industries nouvelles et l'amélioration du niveau de vie.

Le Maroc, après une période de transition délicate, trouve progressivement une certaine stabilité économique. L'augmentation des dépôts dans les banques a été le symptôme du retour à la confiance et les perspectives sont plus favorables qu'il y a un an. En revanche, la situation de la Tunisie est devenue beaucoup plus préoccupante, pour des raisons essentiellement politiques. Sauf quelques rares exceptions, les différents secteurs de l'économie tunisienne ont enregistré une forte baisse d'activité.

Au Moyen-Orient, où les remous politiques ont été nombreux tout au long de l'année, la Succursale de Beyrouth est demeurée très active. Celle de Bagdad, ouverte seulement en 1955, a pris un rapide essor favorisé par le développement remarquable de l'Irak. Malgré une baisse sensible des opérations en Syrie, notre filiale a pu obtenir dans ce secteur géographique des résultats plus favorables qu'au cours de l'année précédente.

Les résultats d'exploitation de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) sont également, en 1957, supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Les comptes de dépôts se sont accrus de 12%. A Madagascar, les importations ont considérablement augmenté, tandis que les exportations demeuraient stationnaires. A La Réunion, la production sucrière est demeurée très élevée et, comme l'an passé, son écoulement s'est effectué sans aucune difficulté.

Djibouti a retrouvé son activité normale après la réouverture du Canal de Suez. Les escales de navires ont repris comme par le passé et le tonnage des marchandises embarquées, notamment de café et de sel, est en augmentation sensible. De ce fait, notre Succursale a pu prendre une part importante au financement des exportations éthiopiennes, qui constitue l'un des éléments essentiels de son exploitation.

A Londres, notre filiale la BRITISH AND FRENCH BANK LTD poursuit ses activités internationales, notamment avec les banques des pays de l'Union Européenne de Paiements. En Nigeria, les Sièges récemment ouverts, justifiant les espoirs qui avaient présidé à leur création, prennent leur essor.

A Bâle, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL a développé ses opérations avec l'Étranger et le volume des affaires traitées rend nécessaire une nouvelle augmentation du capital social.

Au Mexique, le BANCO DEL ATLANTICO poursuit une expansion que favorisent l'essor économique de ce pays et la part que nous avons prise dans la création de nouvelles industries.

La PANAMA BANK AND TRUST COMPANY Inc. continue sa progression. L'économie panamienne offre des perspectives de développement intéressantes tant sur le plan intérieur qu'avec les pays voisins.

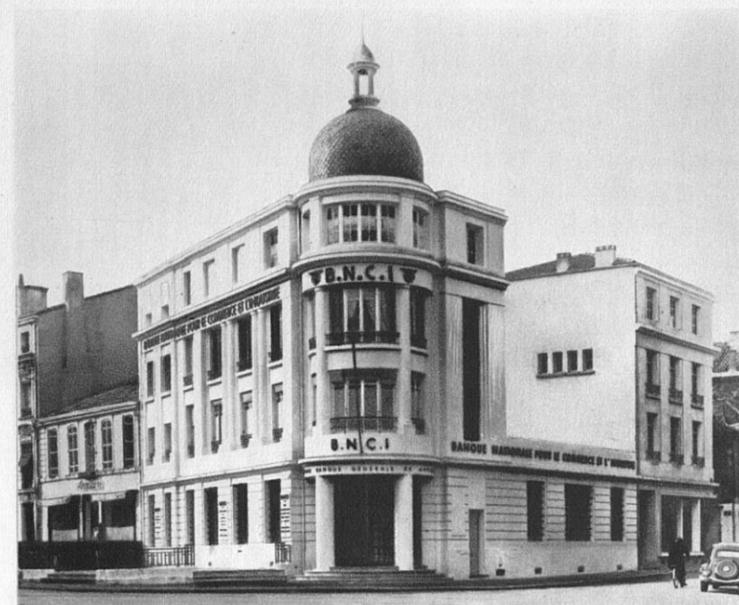


Le bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise à F. 511.338.422.868, en augmentation de F. 20.272.510.989 sur celui de l'an dernier dont, nous le rappelons, certains postes se trouvaient anormalement gonflés par suite du report au 2 Janvier de l'échéance du 31 Décembre 1956.

C'est ainsi, notamment, que le poste « Comptes courants créditeurs » accusait, le 31 Décembre 1956, avant le règlement de l'échéance de fin de mois, un solde de F. 252.197.482.311, alors qu'au 31 Janvier 1957, échéance faite, ce poste revenait à F. 198.565.131.902. Il s'inscrit au bilan de fin 1957 à F. 215.009.271.821.

Les « Comptes de chèques » passent, d'une année à l'autre, de F. 111.609.520.266 à F. 120.813.741.486, soit un accroissement de F. 9.204.221.220.

De son côté, le poste « Bons et Comptes à échéance fixe », auquel se trouvent désormais inscrits les dépôts bloqués logés précédemment dans les « Comptes courants », accuse, à F. 58.487.344.742, une augmentation relativement importante de F. 19.704.826.158.



BERGERAC





ANNECY



PANTIN

Les autres comptes créditeurs : « Comptes exigibles après encaissement », « Crédeurs divers » et « Banques et Correspondants » progressent, respectivement, de F. 1.039.850.675, F. 8.369.490.178 et F.11.809.431.563.

A l'Actif, le « Portefeuille effets » s'élève à F. 339.953.127.987, montant sensiblement égal à celui de l'an dernier, tandis que les postes « Comptes courants » et « Banques et Correspondants » passent respectivement de F. 71.620.282.103 à F. 74.790.387.845 et de F. 27.140.311.839 à F. 36.858.944.675.

Déduction faite de quelques opérations courantes et de faible montant d'ailleurs, notre « Portefeuille Titres » s'est enrichi au cours de 1957 de plusieurs participations, notamment dans le capital de la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE à Léopoldville. Ce poste a été néanmoins maintenu à son chiffre antérieur grâce à la constitution d'une provision égale au montant de nos participations nouvelles.

Il en est de même pour le poste « Immeubles et Mobilier » qui, après les amortissements que nous avons jugé opportun de pratiquer, apparaît sans changement.

Nous rappelons que ces deux derniers postes sont essentiellement composés de titres de nos filiales bancaires pour le premier, de nos filiales immobilières pour le second.



Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de F. 339.482.856 contre F. 308.206.175 l'an dernier.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 861.976 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3% sur le prix de rachat des actions (F. 1.254), soit F. 37,62 brut par titre, porté à F. 37,777 comme les années précédentes.....	F.	32.562.867
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à....	F.	306.919.989
auquel s'ajoute le report antérieur de	F.	80.290.397
Total	F.	387.210.386

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

— Réserve légale :			
5% de F. 306.919.989	F.	15.345.999	
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F. 62,223 brut par titre : 62,223 x 861.976	F.	53.634.733	
— Attribution aux actions transférées à l'État d'un montant de	F.	200.000.000	
— Tantièmes au Conseil d'Administration ...	F.	4.000.000	
— Réserve extraordinaire pour porter l'ensemble des réserves à 875 millions	F.	33.654.001	F. 306.634.733
le surplus, soit	F.	80.575.653	
étant reporté à nouveau.			

Si nos propositions sont acceptées, la somme de F. 100 brut attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 20 Juin, sous déduction des impôts.



Nous tenons, avant de terminer, à rendre à l'ensemble de notre personnel l'hommage qui lui est dû. En dépit de la persistance d'une agitation sociale qui devait affecter, en Juillet dernier, la profession bancaire elle-même, nos collaborateurs à tous les échelons ont accompli avec zèle et dévouement une tâche que l'évolution des techniques et la rigueur administrative rendent chaque année plus complexe. Par leur assiduité aux cours de perfectionnement organisés dans le cadre de la profession ou à l'intérieur de notre Établissement, ils affirment leur souci d'étendre le champ de leurs connaissances. Sans nul doute cette volonté d'apprendre constitue un facteur déterminant pour notre développement futur.

Notre Comité Central d'Entreprise continue à gérer avec sagesse et clairvoyance les œuvres sociales confiées à ses soins. Le succès de nos colonies de vacances, de nos restaurants, de nos organisations sportives va croissant. Nous nous en félicitons.



A la suite de son entrée au Parlement en qualité de Sénateur des Hautes-Alpes, notre Président M. Ludovic TRON a dû, pour se conformer à la loi, résigner son mandat d'Administrateur. Nous regrettons vivement d'être ainsi privés d'un guide éclairé qui, pendant dix années, a présidé avec bonheur au développement de notre Établissement et s'est acquis des titres décisifs à notre reconnaissance.

Pour lui succéder, le choix de notre Conseil s'est porté sur M. Guillaume DE TARDE. Notre nouveau Président siège parmi nous depuis 1946. Ayant lui-même assumé déjà les responsabilités inhérentes à cette fonction pendant plus d'une année, il connaît parfaitement notre Maison. Nul n'était plus qualifié que lui pour continuer une œuvre à laquelle il n'a pas cessé d'être étroitement associé.

Les mandats d'Administrateurs de MM. Alfred POSE et Julien RACAMOND expiraient à la fin de l'année ; ils ont été renouvelés par arrêtés ministériels des 23 Décembre 1957 et 24 Février 1958.

Enfin, par arrêté en date du 20 Mars 1958, le Secrétaire d'État aux Affaires Économiques a nommé, en remplacement de M. Ludovic TRON, M. Robert LECLERCQ. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir siéger désormais parmi nous l'une des personnalités les plus représentatives du mouvement coopératif, dont l'expérience nous sera précieuse.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1957

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1957, de la mission qui nous a été confiée par M. le Ministre des Finances suivant arrêté en date du 5 Août 1955.

Nous avons obtenu, pour accomplir notre mission, tous renseignements et documents utiles, tant au cours des opérations d'inventaire auxquelles nous avons assisté au Siège Social que pendant nos vérifications effectuées après l'arrêté des écritures. Les pointages auxquels nous avons procédé nous permettent de vous assurer de l'exacte concordance entre les écritures sociales et les postes du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1957 soumis à votre approbation.

Nous avons pris connaissance du rapport qui vous est présenté par le Conseil d'Administration : les informations d'ordre comptable qu'il contient n'attirent aucune observation de notre part.

Le bilan que nous analysons ci-après, toujours établi dans la forme prescrite par votre Commission, se totalise à F. 511.338.422.868, contre F. 491.065.911.879 l'année précédente, marquant une augmentation de F. 20.272.510.989. Mais, ainsi que le souligne le Conseil d'Administration dans son rapport, cet écart ne traduit pas la totalité de la progression qui a été effectivement réalisée : en effet, le bilan de 1956 avait été influencé dans un sens favorable par le report au 2 Janvier de l'échéance du 31 Décembre.

ACTIF

<i>Caisse, Trésors publics, Banques d'émission</i>	F.	19.043.236.835
contre 20.043 millions.		
<i>Banques et Correspondants</i>	F.	36.858.944.675
L'augmentation de 9.719 millions se trouve pour sa presque totalité dans les comptes « Correspondants et Banquiers », tandis que le solde global des comptes des filiales bancaires est en diminution.		
<i>Portefeuille effets</i>	F.	339.953.127.987
A l'intérieur de ce chapitre, les augmentations et les diminutions qu'on relève sur certains postes se compensent et laissent apparaître un montant sans changement notable sur celui de l'an dernier, qui était de 340.698 millions.		
<i>Coupons</i>	F.	1.754.866.510
contre 1.234 millions, soit en plus 520 millions ; cette différence porte notamment sur les coupons domiciliés, en contrepartie desquels figurent au Passif des provisions versées par les sociétés.		

<i>Comptes courants</i>	F.	74.790.387.845
contre 71.620 millions. Comme indiqué au début de notre rapport, l'augmentation de 3.170 millions est consécutive en particulier au règlement à bonne date de l'échéance de fin d'année.		
<i>Avances garanties</i>	F.	5.008.808.319
contre 4.960 millions.		
<i>Avances et Débiteurs divers</i>	F.	13.283.080.483
Ce chapitre était inscrit au bilan précédent pour 11.004 millions. Il marque cette année une augmentation de 2.279 millions qui provient pour une large part de l'accroissement des opérations de bourse et de souscriptions. Les « Créances douteuses et litigieuses », qui entrent dans la composition de cette rubrique, sont assorties des provisions estimées nécessaires pour couvrir les risques de non-recouvrement.		
<i>Débiteurs par acceptations</i>	F.	15.922.495.705
Ce poste a sa contrepartie au Passif, pour le même montant, dans le compte « Acceptations à payer ». Il est en augmentation de 7 milliards sur l'an dernier, conséquence du développement des crédits à l'exportation.		
<i>Titres</i>	F.	1.500.000.000
Les acquisitions et les nouvelles participations prises en cours d'exercice, en particulier dans le capital de la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE à Léopoldville, ont été compensées par des provisions et amortissements équivalents, de telle sorte que ce poste a été maintenu au même chiffre que précédemment.		
<i>Comptes d'ordre et Divers</i>	F.	2.023.474.509
contre 2.812 millions.		
Ce chapitre comprend, outre les comptes d'ordre proprement dits, les dépenses sur travaux en cours d'exécution, les loyers d'avance, les cautionnements et dépôts de garantie, et des chevauchements d'écritures d'un exercice sur l'autre.		
Enfin, le poste <i>Immeubles et Mobilier</i> reste inchangé à.....	F.	1.200.000.000
les acquisitions et dépenses de l'exercice ayant été provisionnées ou amorties.		

PASSIF

Les <i>Comptes de chèques</i>	F.	120.813.741.486
sont en augmentation de 9.204 millions ; par contre,		
les <i>Comptes courants</i> sont ramenés à.....	F.	215.009.271.821
contre 252.197 millions, montant influencé par le report de l'échéance de fin 1956 et par le transfert en 1957 au poste « Bons et Comptes à échéance fixe » des comptes bloqués qui étaient précédemment compris dans les comptes courants.		
Les <i>Banques et Correspondants</i> passent de 24.694 millions à.....	F.	36.503.753.542

<i>Comptes exigibles après encaissement</i>	F.	13.091.858.569
contre 12.052 millions.		
<i>Créditeurs divers</i>	F.	39.068.857.954
Comme l'an dernier l'augmentation, qui est de 8.370 millions, tient principalement à l'accroissement des comptes en rapport avec l'activité boursière et les opérations de change ainsi qu'aux provisions constituées, notamment pour coupons domiciliés, ou reçues en garantie.		
<i>Acceptations à payer</i>	F.	15.922.495.705
contrepartie du compte « Débiteurs par acceptations ».		
Le poste <i>Bons et Comptes à échéance fixe</i> , dans lequel ont été transférés les comptes bloqués compris jusqu'en 1956 dans les comptes courants, est passé de 38.782 millions à	F.	58.487.344.742
accusant une augmentation de 19.705 millions.		
<i>Comptes d'ordre et Divers</i>	F.	7.195.325.796
contre 6.980 millions ; l'augmentation de 215 millions tient notamment aux réescomptes divers et du Portefeuille.		
<i>Réserves</i>	F.	826.000.000
Elles ont été dotées de 14 millions prélevés sur le bénéfice de 1956.		
<i>Capital</i> inchangé à	F.	4.000.000.000
<i>Résultats</i> : Les résultats bénéficiaires de l'exercice 1957 s'élèvent à....	F.	339.482.856
contre 308 millions en 1956 ; ils s'entendent après déduction de toutes les charges, provisions et amortissements.		
L'intérêt minimum prévu par la loi en faveur des parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 861.976 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1957, absorbera	F.	32.562.867
laissant un solde de	F.	306.919.989
Compte tenu du <i>Report à nouveau</i> de 1956	F.	80.290.397
le total disponible est porté à	F.	<u>387.210.386</u>

L'affectation de cette somme telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration comporte, entre autres, un prélèvement destiné à porter à F. 100 l'intérêt brut attribué à chaque part.

Nous sommes d'avis que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1957 tels qu'ils vous sont soumis.

Paris, le 21 Avril 1958

Les Commissaires
agréés par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE G. MARION

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

**SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L'ART. 40
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867**

EXERCICE 1957

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a avisés d'opérations de crédit autorisées au cours de l'exercice 1957 en faveur d'un certain nombre de sociétés ayant des administrateurs communs avec la B.N.C.I.

Ces opérations ont eu pour objet des crédits sous diverses formes ou des cautions. Elles ont été régulièrement autorisées et n'appellent pas d'observations de notre part.

Paris, le 21 Avril 1958

*Les Commissaires
agréés par la Cour d'Appel de Paris,*

S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1957 arrêtés au 31 Décembre 1957 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à F. 100 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de F. 200.000.000 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F. 4.000.000 à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1957
AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 19.043.236.835	Comptes de chèques	F. 120.813.741.486
Banques et Correspondants ..	F. 36.858.944.675	Comptes courants	F. 215.009.271.821
Portefeuille effets	F. 339.953.127.987	Banques et Correspondants ..	F. 36.503.753.542
Coupons	F. 1.754.866.510	Comptes exigibles après encaissement	F. 13.091.858.569
Comptes courants	F. 74.790.387.845	Créditeurs divers	F. 39.068.857.954
Avances garanties	F. 5.008.808.319	Acceptations à payer	F. 15.922.495.705
Avances et Débiteurs divers ..	F. 13.283.080.483	Bons et Comptes à échéance fixe	F. 58.487.344.742
Débiteurs par acceptations ..	F. 15.922.495.705	Comptes d'ordre et Divers ..	F. 7.195.325.796
Titres	F. 1.500.000.000	Réserves	F. 826.000.000
Comptes d'ordre et Divers ..	F. 2.023.474.509	Capital	F. 4.000.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 1.200.000.000	Résultats	F. 339.482.856
		Report à nouveau	F. 80.290.397
TOTAL	F. 511.338.422.868	TOTAL	F. 511.338.422.868

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1957
APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 19.043.236.835	Comptes de chèques	F. 120.813.741.486
Banques et Correspondants ..	F. 36.858.944.675	Comptes courants	F. 215.009.271.821
Portefeuille effets	F. 339.953.127.987	Banques et Correspondants ..	F. 36.503.753.542
Coupons	F. 1.754.866.510	Comptes exigibles après encaissement	F. 13.091.858.569
Comptes courants	F. 74.790.387.845	Créditeurs divers	F. 39.359.055.554
Avances garanties	F. 5.008.808.319	Acceptations à payer	F. 15.922.495.705
Avances et Débiteurs divers ..	F. 13.283.080.483	Bons et Comptes à échéance fixe	F. 58.487.344.742
Débiteurs par acceptations ..	F. 15.922.495.705	Comptes d'ordre et Divers ..	F. 7.195.325.796
Titres	F. 1.500.000.000	Réserves	F. 875.000.000
Comptes d'ordre et Divers ..	F. 2.023.474.509	Capital	F. 4.000.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 1.200.000.000	Report à nouveau	F. 80.575.653
		TOTAL	F. 511.338.422.868

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1957

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals ..	F. 119.971.294.230
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 102.716.077.967
Ouvertures de crédits confirmés ..	F. 9.650.315.094

DÉBIT

Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F. 32.562.867
Solde disponible	F. 387.210.386
ainsi réparti :	
Réserve légale	F. 15.345.999
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires ..	F. 53.634.733
Attribution aux actions transférées à l'Etat ..	F. 200.000.000
Tantièmes au Conseil d'Administration	F. 4.000.000
Réserve extraordinaire ..	F. 33.654.001
Report à nouveau	F. 80.575.653
	F. 387.210.386
TOTAL	F. 419.773.253

CRÉDIT

Report antérieur	F. 80.290.397
Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	F. 339.482.856
TOTAL	F. 419.773.253

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals ..	F. 119.971.294.230
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 102.716.077.967
Ouvertures de crédits confirmés ..	F. 9.650.315.094

Liste des filiales et banques associées dont la B.N.C.I. possède le contrôle ou assume la responsabilité de gestion et dont le bilan a été pris en considération pour l'établissement de la situation consolidée

FRANCE

Banque Régionale du Centre

Banque Guilhot

Banque Auxiliaire pour le Commerce et l'Industrie (B.A.C.I.)

Société pour le Développement International du Commerce et de l'Industrie (INTERCOMI)

Union pour le Financement à Long et Moyen Terme (UFILOM)

EUROPE

Banque pour le Commerce International (B.P.C.I.) - Bâle

British and French Bank Ltd - Londres

AFRIQUE

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie - Afrique (B.N.C.I. - A)

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (B.M.C.I.) - Maroc

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (U.B.C.I.) - Tunisie

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie - Océan Indien (B.N.C.I. - O.I.)

United Bank for Africa (U.B.A.) - Nigeria

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.N.C.I.-Sénégal)

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte-d'Ivoire (B.I.C.I. - Côte d'Ivoire)

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun (B.I.C.I. - Cameroun)

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Congo (B.I.C.I. - Congo)

AMÉRIQUE

Société Financière pour le Commerce et l'Industrie S.F.C.I. Ltée - Canada

Banco del Atlantico - Mexico

Panama Bank and Trust Cy (PATCO) - Panama

Banque de la Guyane - Guyane Française

SITUATION CONSOLIDÉE DU GROUPE B.N.C.I.

AU 31 DÉCEMBRE 1965

Afin de donner une idée plus exacte de l'ensemble du Groupe B.N.C.I., il a été établi une situation consolidée pour l'exercice clos en 1965 de la B.N.C.I. et des filiales ou banques associées dont elle possède le contrôle ou assume la responsabilité de gestion. La liste de ces filiales figure au verso

	Situation consolidée	Situation B.N.C.I.
ACTIF	F	F
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	437.070.828	307.567.436
Banques et Correspondants	2.822.545.675	2.635.906.793
Portefeuille effets	11.819.162.494	10.417.221.303
Coupons	10.578.842	9.977.072
Comptes courants	3.641.473.074	2.357.649.507
Avances garanties	460.662.113	322.570.330
Avances et débiteurs divers	224.727.315	166.310.257
Débiteurs par acceptations	503.693.323	458.156.895
Titres	47.084.209	64.000.000
Comptes d'ordre et divers	138.329.475	98.165.603
Immeubles et Mobilier	102.315.154	60.000.000
	<u>20.207.642.502</u>	<u>16.897.525.196</u>
PASSIF	F	F
Comptes de chèques et comptes spéciaux	6.323.941.174	5.612.909.075
Comptes courants	6.265.919.508	4.739.999.506
Banques et Correspondants	2.746.166.181	2.555.452.152
Comptes exigibles après encaissement	742.062.308	634.644.305
Créditeurs divers	803.991.411	653.524.278
Acceptations à payer	511.004.859	458.156.895
Dividendes restant à payer	1.255.533	—
Bons et comptes à échéance fixe	2.308.325.175	1.934.831.292
Comptes d'ordre et divers	255.619.622	166.011.978
Capital	180.781.747	120.000.000
Réserves	68.574.984	21.995.715
	<u>20.207.642.502</u>	<u>16.897.525.196</u>